



Livraison appartement acheté en vefa

Par **Bcaroline_old**, le **11/08/2007** à **21:09**

Bonjour,

J'ai acheté un appartement en VEFA (Vente en état futur d'achèvement) en octobre 2004. Nous devons être livrés en juin 2007. La date de livraison a été décalée à fin septembre pour cause d'intempéries (45 jours de retard) et pour cause de congès des entreprises.

Or, nous sommes passés, aujourd'hui sur les lieux (11 août 2007) et nous avons été surpris de voir une personne rentrée dans l'immeuble avec des sacs de courses. De plus en regardant les appartements de l'extérieur nous avons aperçu que trois étaient déjà aménagés.

Je souhaitais savoir :

- premièrement, est ce que les congès des entreprises est une raison valable de retard de livraison?

- deuxièmement, est ce légal qu'il y est eu des appartements livrés avant dans le même immeuble et surtout sur le même pallier? Les autres propriétaires peuvent ils demander réparation. En effet, nous serons livrés avec 3 mois de retard et auront du payer 3 mois de plus un loyer et un crédit alors que les appartements sont occupables vu que 3 le sont déjà. Il reste juste des finitions dans les parties communes. La réception des appartements par le promoteur a été réalisé le 27/07, il reste donc la levée des réserves dans les appartements et le nettoyage.

Merci d'avance de votre réponse.